

Acte V

Le théâtre au Baccalauréat...

- **Les épreuves de théâtre en option de spécialité** sont déterminées par un programme d'œuvres théâtrales qui paraît au Bulletin Officiel.

- **L'épreuve écrite** : elle est constituée de deux sujets différents, au choix de l'élève. La durée de l'épreuve est de 3h30 et elle est affectée du **coefficient 3**.

- **L'épreuve orale** : elle est constituée d'une présentation d'un travail de plateau, puis d'un entretien. Sa durée est de 30mn et elle est affectée du **coefficient 3**.

- **L'épreuve de théâtre en option facultative** :

Elle est une épreuve orale composée d'une présentation d'un travail de plateau, puis d'un entretien qui porte sur un dossier : les deux ont été préparés au sein du cours.

La durée de cette épreuve est de 30mn, **seuls les points au dessus de la moyenne sont pris en compte**, et ils peuvent, dans certaines conditions, être comptés **coefficient 2**.

- **Les T.P.E.** : les Travaux Personnels Encadrés ne sont pas une épreuve spécifique de théâtre, mais c'est un travail obligatoire en première ; il porte sur deux matières spécifiques, dont le théâtre pour les élèves de 1ère L spécialité théâtre.

Professeurs de théâtre :

Mme KERSZEMBAUM

Mme NEVES

Lycée Jean Monnet

Rue de Malbosc BP 7045

34088 Montpellier cedex 4

www.lyc-monnet-montpellier.ac-montpellier.fr

Tél : 04 67 10 36 00

Fax : 04 67 10 36 06

ce.0341736c@ac-montpellier.fr

Accès au lycée :

Tramway L1 (Mosson), arrêt Château d'O

Tramway L3 (Juvignac ou Mosson), arrêt Hôtel du Département

Bus ligne 6 (Professeur Blayac) et ligne 7 (Celleneuve) arrêt Lycée Jean Monnet

Mise à jour en janvier 2015



THEATRE



Corneille, *L'illusion comique*, Matamore par G. Wilson

Acte I

Qu'apprend-on en option théâtre ?

■ La culture et la réflexion :

Les cours permettent de développer les connaissances concernant la mise en scène, l'évolution des lieux scéniques et des décors. Cette formation permet aussi de réfléchir sur l'évolution des théories du théâtre depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, de parcourir le répertoire classique et contemporain...

■ L'école du spectateur : les sorties au théâtre...

Chaque élève affine sa perception et sa compréhension de la représentation de théâtre en assistant à **plusieurs spectacles par an** : il s'agit d'apprendre à développer son jugement, sa sensibilité, son esprit critique en s'appuyant sur les connaissances acquises en cours, de rencontrer des comédiens, des metteurs en scène, des scénographes...

■ La pratique sur le plateau...

Au travers d'une initiation au jeu théâtral, cet enseignement se fonde sur un travail sur l'espace théâtral dont on explore toutes les ressources, et sur un travail corporel (exercices sur la voix, la diction, sur la maîtrise et la précision des mouvements, sur le jeu d'interprétation avec des objets, et). Suivant les avancées, les élèves peuvent être amenés à présenter leurs travaux en public.

Acte II L'organisation des cours

■ L'enseignement de spécialité

Accessible à partir de la première L, il repose sur un approfondissement des connaissances, de la pratique et de l'analyse de spectacle. Il se compose de 2h00 de théorie et 3h00 de pratique. *Cet enseignement est conduit en partenariat avec des comédiens et metteurs en scène.*

■ Le recrutement se fait selon ces deux possibilités:

- si l'élève a suivi l'option facultative théâtre en 2^{nde} et s'il est admis en 1^{ère} L, alors il est automatiquement accepté en option théâtre de spécialité, s'il en fait la demande.

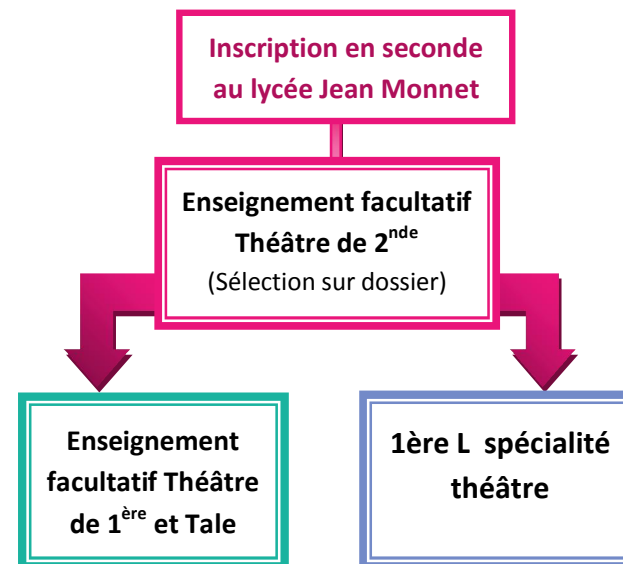
- si l'élève n'a pas suivi l'enseignement de théâtre en 2^{nde}, alors une sélection sur dossier est effectuée, à partir des bulletins de l'année précédente et d'une lettre de motivation, pour obtenir cet enseignement de spécialité.

■ L'enseignement facultatif

En **classe de seconde**, l'enseignement facultatif de «Théâtre » propose une initiation à l'art théâtral, à la variété de ses modes de création, à son histoire et donne l'occasion d'acquérir des techniques de jeu et une pratique de plateau.

En **première et terminale** cet enseignement est approfondi jusqu'à la fin du cycle : l'option facultative théâtre peut être présentée au baccalauréat (coeff. 2). Il est accessible, dans la mesure des places disponibles, à tous les élèves de 1^{ère} ou terminale.

Acte III : Le cursus en lien avec l'enseignement du théâtre



Acte IV Les horaires

Ens. facultatif	<ul style="list-style-type: none">• 3 h de découverte du théâtre en seconde.• 3 h 00 de pratique du théâtre en première et en terminale.
Ens. spécialité	<ul style="list-style-type: none">• 5h00 en 1^{ère} L + 1h00 de T.P.E. sur un semestre environ• 5h00 en terminale L.• coefficient 6 au bac.